

Coronavirus: mesures renforcées à partir du 29 octobre 2021

Par GABRIEL Stéphanie - Legal advisor, le 27 octobre 2021

En raison de la circulation accrue du Coronavirus, des décisions ont été prises lors du Comité de concertation du 26 octobre: extension de l'obligation du port du masque, nécessité du CST et télétravail recommandé.

Pour freiner la hausse des contaminations, le Comité de concertation a renforcé certaines mesures. Voici les principales mesures qui entrent en vigueur le 29 octobre:

1. Extension de l'obligation du port du masque

L'obligation actuelle du port masque (ex: transports publics, métiers de contacts), est étendue aux espaces intérieurs suivants:

- magasins et centres commerciaux ;
- établissements de soins ;
- zones accessibles au public dans les entreprises, bâtiments publics, bâtiments judiciaires
- établissements destinés à des activités culturelles, festives, sportives et récréatives, y compris les théâtres, les salles de concert, les cinémas, les musées, les parcs d'attractions et à thème couverts, les centres de fitness couverts et les centres sportifs ;
- bibliothèques, ludothèques et médiathèques ;
- centres de culte

Dans les endroits où le Covid Safe Ticket est obligatoire, le port du masque ne sera pas imposé.

2. Covid Safe Ticket (CST)

L'utilisation du Covid Safe Ticket devient obligatoire pour les événements :

- à l'intérieur: à partir de 200 personnes;
- à l'extérieur: à partir de 400 personnes.

Les Régions s'engagent également à prendre des mesures pour rendre le CST obligatoire à partir du 1er novembre dans l'horeca et les établissements de fitness. Le personnel sera d'ailleurs obligé de porter le masque à partir du 29 octobre.

3. Le télétravail fortement recommandé

Le télétravail est à nouveau fortement recommandé (mais non obligatoire) dans toutes les entreprises, associations et pour la prestation de services si cela s'avère possible en raison de la nature de l'activité de l'entreprise, de l'association ou du prestataire de services.

Source: Communiqué de presse du Premier ministre du 26 octobre 2021